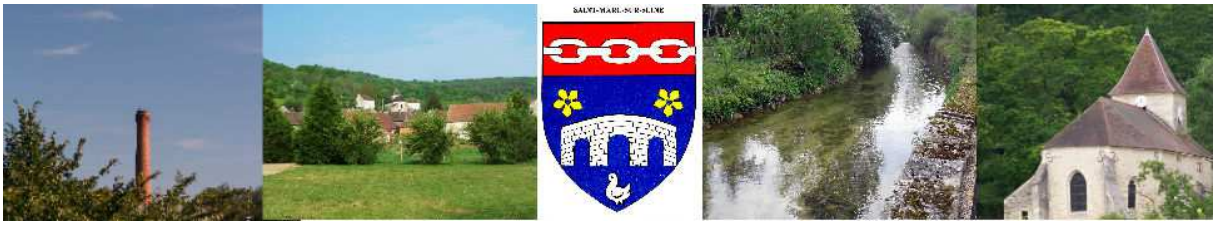

MAIRIE DE SAINT MARC SUR SEINE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 13 FEVRIER 2013

L'an deux mil treize, et le treize février à 18h30, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur SEYTRE Gilles, maire.

Présents : MARTIN M – LEVE C – CHAPUIS D - COLLADO JP - BARKATOFF JC - MAURICE MC
Absents : LEFEVRE G - MANGIN L – CAPEFIGUE L – MALNOURY B
Secrétaire de séance : MARTIN Michel

TRAVAUX SOLIN TOITURE EGLISE

Le conseil municipal décide de retenir le devis de l'Ets MARTIN Serge d'un montant de 839.59€TTC pour réaliser des travaux de réparation du solin de la toiture du clocher de l'église. Le conseil municipal a refusé le devis de traitement des bois de charpente à l'intérieur de l'église.

TRAVAUX MAIRIE ET AGENCE POSTALE COMMUNALE

Le conseil municipal décide de retenir les devis suivants pour les travaux sur le bâtiment mairie et agence postale communale :

- Ets MARTIN Serge d'un montant de 1 549.84€TTC pour réfection des gouttières
- Ets MARTIN Serge d'un montant de 789.36€TTC pour travaux sur la façade
- Ets PIGNALET Bernard d'un montant de 3 117.55€TTC pour la peinture extérieure de façade
- Menuiserie CHAPUIS d'un montant de 5 397.78€TTC pour les huisseries

POSTE D'AGENT POSTAL COMMUNAL

Rachel MOREAU est nommée en qualité d'agent postal communal à raison de 15 heures hebdomadaires, à l'IM 314, à compter du 18 mars 2013 ; il mandate le maire pour signer le contrat de travail du 18/03/2013 au 17/03/2014.

TRANSFERT DE LA SALLE DE CONSEIL

Ayant décidé la mise en place d'une agence postale communale dans le bâtiment de la mairie, le conseil municipal décide de transférer la salle de conseil dans le bâtiment des écoles au 1er étage (mairie anciennement) lors de l'ouverture de l'APC.

VENTE BATIMENT PRESBYTERE

Après avoir pris connaissance du courrier et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de vendre le bâtiment et le terrain sis sur les parcelles AB N°173 et N°174 pour un montant de 70 000€ en sus les frais de notaire à Philippe MIGNOT ; il mandate le maire pour signer les actes nécessaires à cette cession.

INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Les jeunes filles ou garçons né(e)s en 1997 doivent venir se recenser en mairie dans le mois qui suit leur 16ème anniversaire muni(e)s du livret de famille.
- ✓ Le secrétariat de mairie sera fermé jeudi 21 février 2013.